

Éditorial

Des désormais tristement habituelles annonces sur le site de Pôle Emploi et du Bon Coin aux plus surprenantes, mais bien réelles, annonces institutionnelles relayées par l'ambassade de France en Espagne ou l'ambassade d'Uruguay, en passant par les initiatives des mairies d'Asnières et Clichy de recenser les professeurs non remplacés, **tout montre que la crise de recrutement perdure. Les postes non pourvus, les remplacements non assurés, sont toujours aussi nombreux en cette rentrée et la pénurie de personnels se fait particulièrement sentir dans tous les établissements.**

Les annonces de la Ministre sur le thème du remplacement étaient donc attendues. Mais plutôt qu'un plan ambitieux combinant pré recrutements et revalorisation des personnels, la Profession a eu droit à des annonces reprenant des mesures portées par la droite en 2005, à savoir la réactivation des dispositifs du décret de Robien, farouchement combattu par la profession, dont le SNES-FSU, il y a 11 ans. Dans ce nouvel épisode digne de *Retour vers le Futur*, on retrouve finalement tous les ingrédients de la politique éducative menée pendant ce quinquennat, à savoir la remise aux goûts du jour d'idées et politiques menées par le passé, sans grand succès. Ainsi en est-il des dernières solutions pour tenter d'assurer les missions de remplacement, mais aussi de l'arrière plan idéologique de la réforme du collège qui, en reprenant les vieilles lunes de l'école fondamentale, aujourd'hui aussi dénommée école du socle, promeut en réalité un modèle de scolarité peu ambitieux et profondément inégalitaire.

Loin de ce brouillage des lignes idéologiques et du "prof-bashing" qui semble unir tant de candidats à la présidentielle, **le SNES-FSU portera son projet clair et ambitieux pour les personnels et le second degré.** Réunions locales, stages départementaux et académiques, colloques nationaux, du collège au lycée en passant les carrières et l'évaluation des personnels, **le SNES-FSU continuera à rassembler les personnels pour porter, dans une année au contexte politique si particulier, les exigences d'un service public d'éducation de qualité !**

Sophie Vénétitay, Pascale Boutet et Marie Chardonnet
co-secrétaires générales du SNES Versailles

Sommaire

- p. 1 : Éditorial
- p. 2 : Des outils pour mener l'action collective
- p.3 : Collèges et lycées
- p. 4 et 5 : Calendrier de gestion 2016-2017
- p. 6 : Carrières et mutation
- p. 7 : Situation des CIO - Retraites : résister à la chape de plomb
- p. 8 : Monter une section SNES dans son établissement

Actualités

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL : DE NOUVEAUX OUTILS POUR MENER L'ACTION COLLECTIVE

Conditions matérielles de travail, réforme du collège, classes surchargées, vies scolaires sous tension, le quotidien professionnel s'est notoirement dégradé, occasionnant souvent une réelle souffrance au travail. Si l'institution prend soin d'éviter le sujet, en renvoyant les situations des collègues à des problèmes individuels, il est indispensable d'apporter une réponse syndicale et collective à ces questions. De nouveaux outils sont apparus et permettent de mettre l'employeur devant ses responsabilités.

LES OUTILS



⇒ **Le registre santé et sécurité au travail (SST)** : il sert au relevé d'observations, de problèmes portant sur la prévention des accidents ou des risques, l'hygiène, la sécurité et la santé au travail. Tout personnel peut y consigner les problèmes constatés. Le chef d'établissement doit alors y apporter une réponse.

⇒ **Le registre de danger Grave et imminent (DGI)** : il doit être complété si un agent exerce son droit d'alerte ou de retrait, face à une situation de travail qui présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé.

Attention, l'utilisation du droit de retrait est très encadrée et plus restrictive qu'il n'y paraît. Plus d'informations sur notre site (lien vers FAQ?)

Les registres sont **obligatoires** dans chaque établissement mais restent encore méconnus de certains chefs d'établissement. Exigez qu'ils soient mis à disposition de tous les collègues. La

seule action de remplir le registre n'est pas suffisante. Il est indispensable d'en faire une action collective (voir si d'autres collègues sont concernés) et syndicale (alertez la section départementale et le secrétaire du CHSCT départemental).

⇒ **Le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)** : il existe au niveau départemental et académique, il est composé de 7 représentants des personnels (dont 3 à 4 FSU selon les résultats aux élections professionnelles) et de deux représentants de l'administration. Il est consulté sur les conditions de travail, comme l'environnement physique du travail (température, bruit...). Le CHS-CT peut visiter des locaux, proposer des enquêtes à destination des agents afin d'évaluer les risques professionnels auxquels ils sont soumis (par exemple stress lié à un service partagé entre plusieurs établissements). Là aussi, la saisine individuelle du CHST est un premier pas, mais qui ne peut s'exonérer d'un cadre syndical pour donner plus de lisibilité et d'efficacité à une action. Il convient donc de saisir à la fois le CHSCT et la section départementale du SNES-FSU.

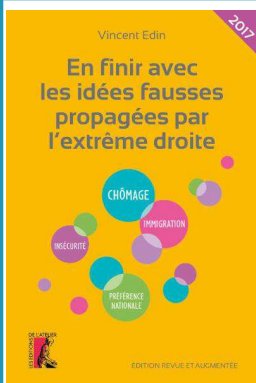


Quelques exemples de situations portées les collègues et le CHSCT, avec l'appui du S2 : réparation du système de chauffage après avoir constaté des températures très basses, aides et conseils à l'occasion d'un droit de retrait, soutien de l'action collective lors de conflits internes (relations dégradées avec l'équipe de direction) qui occasionnaient une grande souffrance au travail...

Le SNES-FSU mène campagne pour que la profession reprenne la main sur son métier. Cela passe aussi par l'utilisation des outils de prévention des risques. Pour plus d'informations et les contacts utiles, consultez sur notre site la FAQ et la rubrique santé au travail.

Claudine Bezol et Cédric Chiepperin

EN FINIR AVEC LES IDÉES FAUSSES PROPAGÉES PAR L'EXTRÊME-DROITE



Alors que l'espace médiatique et politique est saturé d'affirmations nauséabondes visant à stigmatiser certaines catégories de la population, la réédition de cet ouvrage de la FSU vient à point nommé. Intitulé « *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite* », il se veut un outil de déconstruction de ces affirmations à connotations racistes et discriminatoires ("il y a trop d'étrangers en France", "l'Islam menace notre mode de vie"). Il permet aussi de combattre le discours économiques, social et politique du Front National et de ses satellites en réfutant une par une ces idées reçues sur le chômage, la protection sociale, les libertés (retour de la peine de mort, suppression de l'Aide médicale d'Etat...)

En analysant, à l'aide de données précises et solides plus de 70 de ces idées reçues, la FSU, avec les autres organisations partenaires de cet ouvrage, rétablit un certain nombre de vérités pour mieux dénoncer un discours aux antipodes des valeurs défendues par le SNES et la FSU. Face aux tentations autoritaires et individualistes, il importe de réaffirmer haut et fort notre exigence d'une société d'égalité, de liberté et de fraternité pour tous.

Par ailleurs, le SNES et la FSU participent activement, avec la CGT, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la FILD, à la campagne "Ensemble, unis contre l'extrême droite", qui s'est traduite notamment par la constitution d'un Observatoire national des politiques et pratiques municipales de l'extrême droite visant à analyser, pour mieux les combattre, les effets concrets des décisions de municipalités passées aux mains de l'extrême droite.

Sophie Vénétitay

Collèges - Lycées

Collège2016, évaluation des élèves, LSUN, pas de mise au pas pédagogique !

La réforme du collège est entrée en vigueur à cette rentrée, en dépit de son rejet par une majorité des collègues et des organisations syndicales. Mais cette mise en place ne signifie pas un renoncement à la combattre. Dans cette perspective, le SNES-FSU Versailles a organisé le vendredi 14 octobre un stage « Collège 2016 : un mois après, quelles perspectives ? » pour échanger sur cette mise en place chaotique et les modalités d'actions pour une autre réforme, ambitieuse pour les élèves et les personnels.

- La matinée a été consacrée à un **état des lieux de la réforme dans l'académie**. Les collègues se sont retrouvés dans les constats de l'enquête réalisée par le SNES-FSU dans le cadre de l'observatoire de Collège2016 : dégradation des conditions d'enseignement pour les élèves et les personnels... Il en est aussi ressorti que suite aux luttes de ces derniers mois, le rapport de force créé localement a permis l'application à minima de la réforme dans certains établissements. Dans d'autres établissements le zèle de l'administration a pu conduire à des usines à gaz et des aberrations pédagogiques. Plusieurs collègues ont souligné que cette réforme dénature le métier qui ressemble de moins en moins à celui qui les avait fait entrer dans l'Éducation Nationale.

LE SNES-FSU continuera à faire la lumière sur les réalités de collège2016 et à les porter dans le débat public.

- L'après-midi a été consacrée aux **nouvelles modalités d'évaluation des élèves (DNB, LSUN...)**. Ils s'est avéré que



très peu de collègues avaient été informés par leur direction de ces dernières. La salle a fortement réagi face à la quantité de problèmes qu'elles soulèvent : surcharge de travail, volonté de certains chefs d'établissements d'imposer des modalités d'évaluation (classes sans notes). La nouvelle architecture du DNB qui conduit à la mise à l'écart de certaines disciplines et à la prédominance d'une évaluation locale du socle a également été pointée du doigt.

Les campagnes du SNES-FSU sur l'évaluation (dans les nouveaux bulletins, ne pas remplir les parties AP, EPI, parcours, éléments de programmes) et sur le nouveau DNB (un mot d'ordre, avec le SNEP-FSU, « 100 points pour l'EPS, les disciplines artistiques et les langues vivantes » pour ainsi souligner l'apport de toutes les disciplines dans la culture scolaire des élèves) a été bien accueillie par les collègues qui ont manifesté une forte volonté de lutter contre cette évaluation et pour un relégitimer le DNB.

Antoine Tardy

LYCÉES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : POUR UNE CARTE ÉLARGIE !



La refonte de l'Éducation Prioritaire initiée en 2015 a rapidement montré ses limites notamment parce qu'elle n'a pas concerné les lycées. Dès 2015, le SNES-FSU dénonçait cette absence des lycées et rappelait que ces derniers ont toute leur place dans l'Éducation Prioritaire. Pendant 18 mois, la Ministre et ses représentants (Recteurs, DASEN) ont entretenu le flou sur l'avenir des lycées, renvoyant tantôt à des discussions imminentes, tantôt à un statu quo. Mais la récente communication de la Ministre ne laisse plus de place au doute : **les lycées ont bien vocation à sortir de l'Éducation Prioritaire.** Cette décision est inacceptable : les

difficultés scolaires, économiques et sociales ne s'arrêtent pas à l'entrée au lycée, et les effets de la crise économique perdurent, frappant durement les familles, en particulier dans notre académie. L'annonce par la Ministre de la prolongation de la clause de sauvegarde (bonifications et primes) pour un an n'est qu'un écran de fumée puisqu'elle ne concerne que les personnels affectés en lycée avant le 1/09/2015 et qu'elle acte, de fait, une sortie à venir de ces établissements de l'Éducation Prioritaire, à la

fin de la période couverte par la clause de sauvegarde.

La section académique s'est rapidement mobilisée : soutien aux actions de ces derniers mois dans les établissements, initiative de communiqués intersyndicaux académiques, participations aux différents rassemblements régionaux en septembre et octobre. Pour amplifier la mobilisation au-delà de notre académie, un communiqué commun de plusieurs sections académiques (Aix-Marseille, Créteil, Paris et Versailles) a été initié, appelant à la **grève et à la manifestation le jeudi 17 novembre pour revendiquer la construction d'une carte élargie des lycées en Éducation Prioritaire**. Au niveau national, après avoir interpellé la Ministre en septembre, le SNES-FSU travaille désormais à la constitution d'une intersyndicale la plus large possible sur ce sujet.

La mobilisation prend de l'ampleur, permet de mettre au grand jour les contradictions de la politique gouvernementale sur ce dossier. Pour préparer cette journée de grève, les trois sections académiques de la région parisienne organisent une **réunion d'information le mercredi 9 novembre après-midi** (voir notre site pour les informations pratiques) :

- Quels sont les lycées concernés ?
- Quelles sont les conséquences pour les élèves et les personnels de cette sortie programmée (DGH, nombre d'élèves par classe, primes et bonifications) ?

Venez nombreux, et rendez-vous le 17 novembre dans la rue !

Marie-Pierre Carlotti

Carrières : soyez vigilant !

Opération de gestion	Qui est concerné ?	Comment effectuer la demande ?	Quand effectuer la demande ?
Mutations inter-académiques (mouvement général et mouvement spécifique)	- Tous les stagiaires, sauf ceux précédemment titulaires d'un corps d'enseignement. - Les collègues qui souhaitent changer d'académie.	Par l'intermédiaire d'I-prof, qui vous permet d'accéder à SIAM.	Entre le 15 mars et le 6 mai
Avancement d'échelon	Tous les collègues. Attention dernière campagne sous cette forme avant la mise en place des nouvelles carrières (PPCR) au 1er septembre 2017. Vigilance !	L'examen est automatique dès lors que vous êtes promu cette année (entre le 01.09.2016 et le 31.08.2017) que ce soit au grand choix, au choix ou à l'ancienneté.	
Congé de formation	Les collègues qui souhaitent obtenir un congé de formation professionnelle et ont accompli au moins 3 années de service dans l'administration.	En renvoyant par la voie hiérarchique le formulaire situé en annexe de la circulaire rectorale.	Date non connue au moment de la demande
Mutations intra-académiques (mouvement général et mouvement spécifique)	- Tous ceux qui ont obtenu l'académie de Versailles au mouvement inter-académique. - Les collègues en réintégration après perte de poste (retour de disponibilité, de détachement, d'un congé parental supérieur à 6 mois...). - Les collègues titulaires de l'académie qui souhaitent changer d'établissement.	Par l'intermédiaire d'I-prof, qui vous permet d'accéder à SIAM.	Entre le 15 mars et le 6 mai
Notation administrative	Tous les collègues.	PLUS DE CHANGEMENTS du fait de la mise en place du protocole des nouvelles carrières	
Notation pédagogique	Tous les collègues.	Si votre notation pédagogique ou votre rapport d'inspection pose problème, adressez une lettre circonstanciée à l'inspection régionale de votre discipline, avec copie au doyen de l'IG.	Après une inspection par un IPR ou un lieu à un rapport
Accès à la hors-classe	Tous les certifiés et CPE à partir du 7ème échelon.	L'examen est automatique. Vérifiez et complétez votre dossier sur I-prof (diplôme, activités professionnelles...).	
	Tous les agrégés à partir du 7ème échelon.	L'examen est automatique. Vérifiez et complétez votre dossier sur I-prof (diplôme, activités professionnelles...).	
Accès au corps des agrégés	Les certifiés qui veulent accéder au corps des agrégés par liste d'aptitude et répondent aux critères de candidature.	Vous devez constituer sur I-prof le dossier de candidature, qui est obligatoire.	Du 3 mars au 6 mai
Demande de disponibilité pour l'année 2016 - 2017	Tous les collègues qui le souhaitent.	Par courrier envoyé au Recteur par la voie hiérarchique.	Au plus tard le 31 mars
Demande de temps partiel Pour l'année 2016 - 2017	Tous les collègues qui le souhaitent.	Par la voie hiérarchique, par le biais du formulaire disponible en annexe de la circulaire rectorale.	Le 31 mars au plus tard, vous obtenez vers une autre

La voie hiérarchique est le mode de communication que vous devez adopter pour toute correspondance avec l'Administration. Il s'agit simplement de faire envoyer votre courrier par l'intermédiaire de votre chef d'établissement. Cela doit normalement donner lieu à l'édition par le secrétariat d'un bordereau qui permet de garder une trace de l'envoi.

Une circulaire rectorale précise le calendrier et les modalités de chaque opération dans l'académie. Ces circulaires doivent être affichées dans votre salle des professeurs.

Le calendrier 2016-2017

Quand faire la demande ?	Date des résultats	Quel rôle les élus du SNES jouent-ils ?
17 novembre à décembre	GT vœux et barèmes : 13 au 19 janvier FPMN : 1er au 10 mars	Les élus du SNES vérifient le barème auquel vous avez droit lors des groupes de travail, et la mutation qu'il vous permet d'obtenir lors des FPMN.
Promouvable (17), nominé.	CAPA Co-psy : 15 novembre CAPA CPE : 25 novembre CAPA certifiés : 14 décembre CAPN agrégés : 22 et 23 février	Si vous êtes promouvable au grand choix ou au choix, les élus du SNES vérifient si votre barème (note péda + note administrative) vous permet d'être promu.
Communiquée au de votre publication	FPMA : 21 mars	Nos élus vérifient votre barème en fonction du nombre de demandes, de la formation demandée..., et interviennent pour faire rectifier les erreurs.
5 mars et le 29 mars (12h)	GT vœux et barèmes : 12 au 17 mai FPMA : 12 au 15 juin	Les élus du SNES vérifient le barème auquel vous avez droit lors des groupes de travail, et la mutation qu'il vous permet d'obtenir lors des FPMA.
CAMPAGNE DE NOTATION ADMINISTRATIVE CETTE ANNÉE reposant sur la transposition des mesures issues de la Fonction Publique aux personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation de l'Education nationale. (voir page 6).		
Section individuelle d'un IG, qui donne l'avis d'inspection.	Entre novembre et janvier, vous recevez votre notice de notation annuelle de l'année précédente. La note pédagogique est aussi consultable sur I-prof à partir d'octobre.	La notation pédagogique ne se conteste pas devant une CAPA, mais les élus du SNES revendiquent lors des autres opérations de gestion des inspections plus fréquentes et jouant davantage un rôle de conseil.
	CAPA certifiés : 29 juin CAPA CPE : 7 juin	Les élus SNES-FSU ont obtenu que l'accès à la hors-classe des certifiés dans l'académie se fasse selon un barème objectif qui permet à presque tous les collègues au 11 ^{ème} échelon d'accéder au grade.
	CAPA de classement rectoral : 5 mai CAPN de nomination : 27 au 29 juin	Les élus du SNES se battent pour les collègues les plus anciens dans la carrière bénéficient prioritaire- ment de l'avis "Exceptionnel" ; seuls les collègues ayant 4 ans d'ancienneté dans le 11 ^{ème} échelon retirent un bénéfice financier de leur promotion.
27 janvier	CAPA de proposition rectorale : 27 mars CAPN de nomination : 17 au 19 mai	Les élus du SNES défendent la réinscription des collè- gues déjà proposés et l'adoption de critères objectifs et équitables dans l'examen des candidatures.
à partir du 30 juin		Certains temps partiels et disponibilités sont de droit. Contactez la section académique du SNES pour savoir ce qui ne peut pas vous être refusé, et comment formuler votre demande (temps partiels à 80% notamment).
plus tard, sauf si votre mutation est refusée par l'académie.	Si votre temps partiel sur autorisation est refusé, demandez à ce que la CAPA de votre corps soit saisie.	

*Pensez à renvoyer
vos fiches de suivi
syndical à la section
académique du
SNES Versailles
assez tôt pour que
nos élus aient le
temps de vérifier les
informations vous
concernant !*

**Des élus qui vous
informent et défendent
vos droits individuels
et collectifs**

**26 sièges sur 44
pour le SNES
et les syndicats
de la FSU
dans les CAPA
de l'académie
de Versailles**

Attention :
**dates indiquées
sous réserve
de précisions ou
de modifications
ultérieures apportées
par l'Administration.**

**Vérifiez impérative-
ment sur notre
site internet :**
www.versailles.snes.edu

**Vous y trouverez
également les
déclarations préalables
prononcées par nos élus
en CAPA et FPMA, et
leurs comptes rendus.**

Lexique

CAPA : Commission administrative paritaire académique, composée pour moitié de représentants de l'administration et pour moitié des élus des personnels d'un corps (certifiés, agrégés, CPE..).

CAPN : Commission administrative paritaire nationale.

FPMA : Formation paritaire mixte académique, qui regroupe plusieurs corps dans le cadre d'opérations qui leur sont communes (ex : les mutations, où certifiés et agrégés candidatent sur les mêmes postes).

FPMN : Formation paritaire mixte nationale.

Actualités

AVANCEMENT D'ÉCHELON DES CERTIFIÉS

Attention, cette campagne d'avancement d'échelon est la dernière avant la mise en place, par le Ministère, des nouvelles carrières (protocole PPCR), qui prendra effet au 1er septembre 2017 !

La CAPA d'avancement d'échelon des certifiés, prévue le 14 décembre, sera précédée d'un groupe de travail le 7 décembre. Si vous êtes promouvable, c'est-à-dire si, au cours de l'année 2016-2017, vous avez effectué la durée nécessaire dans l'échelon pour être promu au grand choix, au choix ou à l'ancienneté, adressez-nous sans attendre la fiche syndicale disponible sur notre site : http://versailles.snes.edu/IMG/pdf/fiche_syndicale_avancement_echelon.pdf

En 2015-2016, l'action des élus SNES-FSU a permis d'obtenir des avancées très significatives concernant la notation pédagogique (voir le compte-rendu de la CAPA de 2016). Le dispositif de correction de cette note fait cette année l'objet d'un groupe de travail académique. Les élus du SNES-FSU y porteront l'exigence de la poursuite du dispositif initié en 2016. Le SNES-FSU continue de revendiquer l'avancement de tous au grand choix.

Sophie Macheda

2016-2017, ANNÉE DE TRANSITION POUR NOS CARRIÈRES

PORTER NOS REVENDICATIONS, INFORMER LA PROFESSION, POURSUIVRE L'ACTION

Le SNES-FSU a pesé dans les discussions au Ministère sur les questions des carrières, des rémunérations et de l'évaluation, et continuera à œuvrer pour une véritable revalorisation de nos métiers. Des informations détaillées sur les projets ministériels et nos analyses sont disponibles, dans nos publications (16 pages « Salaires-carrières » et US 765 spéciale « Evaluation »), ainsi que sur le site national : <http://www.snes.edu/Mise-en-oeuvre-du-protocole-PPCR-pour-les-professeurs-et-CPE.html>

Le projet de refonte des carrières enseignantes est porteur de certaines avancées (rythme commun sur la quasi-totalité de la carrière ; accès à la hors classe pour tous et création de la classe exceptionnelle), que le SNES ne peut nier mais dont il ne peut se contenter. Il continuera donc à agir, aux côtés des collègues, pour des gains financiers à la hauteur des attentes de la profession, et en particulier pour la revalorisation des débuts de carrière et des fins de carrière des agrégés ainsi que pour un accès élargi à la classe exceptionnelle.

Il reste par ailleurs très vigilant sur la question de l'évaluation et invite les collègues à s'en emparer (consultation sur le site www.snes.edu).



RECLASSEMENT AU 1er SEPTEMBRE 2017 : QUELLES MODALITÉS ?

Au 1er septembre 2017, chaque enseignant sera reclassé dans la nouvelle carrière, en fonction de son échelon actuel et de son ancienneté dans celui-ci :



- Lorsque l'ancienneté est insuffisante pour permettre l'accès à l'échelon supérieur, le reclassement se fera à échelon égal avec conservation de l'ancienneté en classe normale ; à la hors classe, les échelons seront renumérotés (échelon-1 pour les certifiés ; -2 pour les agrégés).
- Lorsque l'ancienneté permet d'accéder à l'échelon supérieur dans la nouvelle carrière, le reclassement se fera directement dans ce nouvel échelon, sans conservation d'ancienneté.

Dans tous les cas, ce reclassement ira de pair avec des gains indiciaires.

Réservé aux syndiqués : Un calculateur de reclassement sera disponible prochainement sur le site national.

S'informer et échanger : N'hésitez pas à solliciter les militants de la section académique pour animer une heure d'information syndicale dans votre établissement.

2016-2017 : DES CHANGEMENTS À PREVOIR

La mise en œuvre, au 1er septembre 2017, des nouvelles carrières, devrait entraîner, dès cette année scolaire, des changements significatifs, concernant la notation administrative, qui ne devrait pas avoir lieu, ou encore les inspections. Le SNES reste vigilant et informera la profession dès que des informations officielles seront communiquées. Consultez régulièrement notre site !



Maud Ruelle-Personnaz

MOUVEMENT INTER 2017

Le serveur SIAM de saisie des vœux pour les mutations INTER sera ouvert du 17 novembre au 6 décembre. La lecture de l'US MUTATIONS est indispensable et vous fournira tous les éléments utiles pour cette opération. Vous y trouverez la fiche syndicale à envoyer à la section académique, avec les doubles des pièces justificatives communiquées à l'Administration et la copie de votre accusé de réception signé. Ces documents permettront à vos élus SNES-FSU de défendre au mieux vos droits lors des groupes de travail de vérification des vœux et barèmes qui se dérouleront du 13 au 19 janvier.

Réunions consacrées au mouvement INTER (stagiaires et titulaires)
à la section académique d'Arcueil
mercredi 23 et vendredi 25 novembre, de 14h30 à 17h
en présence de commissaires paritaires



Elus SNES-FSU au Rectorat lors du mouvement intra 2015

RETRAITES : RÉSISTER À LA CHAPE DE PLOMB

Comme les actifs, les retraités subissent les effets dévastateurs des politiques d'austérité. Le SNES-FSU organise la mobilisation pour défendre les retraités et ainsi promouvoir un modèle social basé sur la solidarité publique et intergénérationnelle.

Début d'année marqué par la très médiatique annonce de la résorption en cours du déficit de la Sécurité Sociale, notamment la branche « vieillesse ». Mais qui paie ?

- Les salariés qui doivent travailler plus longtemps avec des cotisations plus élevées, et qui sont menacés par la décote en cas de carrière incomplète.
- Les retraités qui subissent un gel de leurs pensions, une hausse fiscale et un report de la revalorisation des pensions.

L'allongement de la durée de cotisation et le report de l'âge légal de la retraite apportent leur mauvaise pierre aux effets de l'austérité, et entraînent la contraction de la demande contribuant ainsi au chômage de masse.

Toutes ces mesures sont un obstacle de plus pour l'emploi des jeunes sans pour autant assurer un emploi aux seniors : près de la moitié de celles et ceux qui font valoir leur droit à la retraite dans le privé sont sans emploi. Alors, par un effet de bascule aberrant, le financement des retraites est réduit au détriment de l'assurance chômage qui explose.

Et l'on entend aujourd'hui des propositions à droite pour reporter encore l'âge de la retraite, ou, du côté de la Cour des

Comptes, la remise en cause de la règle des 6 derniers mois pour calculer la pension dans la Fonction Publique. L'idéologie dominante s'emploie à boucher l'horizon pour faire plier les consciences. L'appauvrissement des retraités et à terme leur « paupérisation » analysés par le Conseil d'Orientation des Retraites pointent le but recherché.

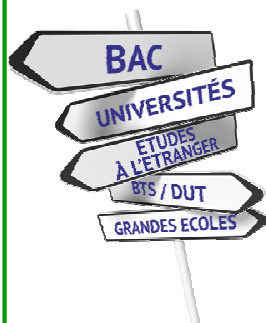
Après le 10 mars et le 9 juin 2016, pour cette seule année, les retraités étaient de nouveau dans la rue le 29 septembre à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO, FSU, UNIR-Solidaires, FGR-FP, CFTC, CFE-CGC, LSR, Ensemble et Solidaires. **Ils étaient près de 5000 à Paris pour l'Ile de France pour la défense du pouvoir d'achat, la revalorisation des pensions, le retour à l'indexation des pensions sur les salaires, le développement des services publics.**

Ces actions s'inscrivent dans une défense du droit à la retraite pour tous fondé sur la solidarité, avec des financements nouveaux, au lieu d'être livré aux assurances privées pour les plus aisés. La fraude fiscale, 60 à 100 milliards par an échappant à toute cotisation et à l'impôt, peut être combattue. Faire contribuer les très hauts revenus et les dividendes, réexaminer les exonérations de cotisations patronales, introduire plus de justice dans la redistribution des richesses produites, corriger les inégalités sont des mesures possibles.

Ne renonçons pas à les revendiquer

Le secrétariat académique des retraité-es

SITUATION DES CIO, DES CO-PSY ET DES DCIO : TOUT EN CONTRASTES !



⇒ Après le 92 et le 95, le **département des Yvelines** se désengage de la gestion des CIO, avec pour conséquence le déménagement précipité des équipes de Poissy et de Saint-Germain-en-Laye et la fermeture programmée du CIO de Sartrouville. Ces bouleversements ont des conséquences désastreuses sur la visibilité du service public d'orientation de l'EN et sur les conditions de travail des personnels. Dans l'**Essonne**, le CIO d'Etat des Ulys n'est pas relogé dans des conditions satisfaisantes, entravant grandement le travail d'équipe et la réception du public.

⇒ **Le MEN a fixé à 22 le nombre de CIO** si tous les conseils départementaux se désengagent. Le Rectorat tend vers un CIO par bassin (24 bassins) mais il y a encore des CIO départementaux dans l'académie qui doivent s'ajouter à cette carte cible et non s'y réduire. Le **SNES-FSU demande au ministère un plan de reprise de tous les CIO !** (actuellement 33 équipes installées sur 30 sites).

⇒ **La Profession dans l'académie de Versailles continue de se précariser avec plus du quart des CO-Psy non titulaires**, et ce début d'année a été marqué par des difficultés de recrutement.

⇒ L'entrée dans les établissements scolaires **d'organismes privés** qui proposent des services liés à l'orientation scolaire, l'insertion ou la psychologie sème souvent la confusion chez les élèves et les familles et complexifie la reconnaissance des CO-Psy sur le terrain.

⇒ Une note optimiste : le MEN, avec les représentants du personnel continue la mise en place du décret créant **le corps unique de psychologues de l'EN**, qui marque la reconnaissance de la psychologie dans le système éducatif et auprès des élèves. Les nouveaux concours sont annoncés, avec un nombre de postes offerts en augmentation.

Une journée nationale d'action est prévue le 10 novembre pour faire remonter dans les rectorats et au ministère toutes les difficultés rencontrées dans l'exercice de nos missions, en particulier lors des regroupements et des fermetures de CIO.

Cécile Cherouvrier

MONTER UNE SECTION SNES-FSU DANS SON ÉTABLISSEMENT : S'ORGANISER COLLECTIVEMENT ET AGIR POUR LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

L'annonce d'un conseil pédagogique sur la mise en place de la réforme du collège, d'un CA sur la DGH de son lycée...des questions qui émergent dans la salle des professeurs sur les droits des uns et des autres (peut-on m'imposer cette réunion ?), des idées qui fusent sur des actions possibles...et pourquoi ne pas monter une section syndicale avec d'autres syndiqués SNES-FSU ?

Face aux multiples questions qui traversent la salle des professeurs, cette réponse n'est pas toujours la plus évidente et pourtant, elle est un moyen décisif pour faire face aux problèmes et interrogations qui se posent à la profession. Une section SNES-FSU d'établissement, un S1, est constituée de plusieurs collègues syndiqués (un ou plusieurs secrétaires, un trésorier) qui

vont informer, organiser des réponses et actions collectives qui permettent d'améliorer la situation des personnels. Respect des droits de chacun, complément de DGH, construction de solidarités nouvelles, les victoires sont nombreuses comme le montrent les témoignages des S1 (ci-dessous et sur notre site). Nul besoin d'être un militant chevronné, la section d'établissement (S1) n'est pas isolée, elle est un maillon de l'organisation du SNES-FSU : il existe également des sections au niveau départemental (S2), académique (S3) et national (S4), dans lesquels les militants concernés pourront répondre à vos questions, à celles de vos collègues, vous aider à animer la vie syndicale de l'établissement.

LES OUTILS MIS À VOTRE DISPOSITION PAR LE SNES-FSU

⇒ Des interlocuteurs pour toutes les questions :

- pour contacter le S3 : s3ver@sn.es.edu (questions d'emploi, de carrière),
- pour contacter les S2 (problème dans l'établissement, vie syndicale locale) : sn.es78@versailles.sn.es.edu, sn.es91@versailles.sn.es.edu, sn.es92@versailles.sn.es.edu, sn.es95@versailles.sn.es.edu

⇒ Les stages de formation syndicale : ouverts à tous les collègues, syndiqués ou non, certains sont tout particulièrement destinés aux S1 : être élu au CA, préparer la rentrée, faire vivre le S1. Voir le programme sur notre site - rubrique « Stages et réunions ».

⇒ La FAQ des S1 : les militants de la section académique et des sections départementales ont recensé les questions auxquelles sont régulièrement confrontés les S1 (réunions obligatoires ou pas...) et y ont apporté des réponses précises, avec les références réglementaires. Voir sur notre site : <http://www.versailles.sn.es.edu/spip.php?article3938>

LA PAROLE AUX S1 :

« TOUTES CES ACTIONS ONT PERMIS AUX ENSEIGNANTS DE MON COLLÈGE D'ÊTRE ENFIN ENTENDUS ET RECONNUS ! » (S1 DU COLLÈGE DE MEULAN – 78)

Au début, nous n'étions que quelques-uns, et nous n'avions que deux sièges au CA. Mais nous avons commencé à nous organiser. Nous avons suivi des stages syndicaux et tenu régulièrement des heures mensuelles d'information syndicale. Cela nous a permis de débattre avec les collègues des décisions que nous avions à prendre en CA, et de les informer de ce qui se passait dans le département, l'Académie, et nationalement. Grâce à ces heures, nous avons élargi notre audience, et impliqué davantage de collègues dans le fonctionnement de la section (Aujourd'hui, notre section syndicale compte plus d'une dizaine de syndiqués et nous avons quatre sièges au CA) (...)

Nous avons également dû faire face à la mise en place de la Réforme, qui menaçait directement nos conditions de travail ainsi que certains enseignements dispensés dans notre collège. Grâce aux heures mensuelles d'information syndicale, nous avons pu informer nos collègues sur cette Réforme et décider collectivement de notre action. C'est ainsi que nous nous sommes opposés à l'injonction qui nous était faite de proposer des AP et des EPI pour l'année suivante, faisant valoir que nous ne mènerions pas deux années scolaires en une, pas plus que nous ne préparerions à la va-vite des contenus d'enseignement. Notre énergie s'est au contraire tournée vers la mobilisation contre la fermeture annoncée de certains enseignements. Nous avons donc organisé une réunion d'informations à l'attention des parents d'élèves, dont certains nous ont rejoints lors d'un rassemblement devant le collège. Et notre mobilisation a été payante, puisque nous avons participé au maintien de la classe bi-langue et de la TSO dans notre collège, et dans d'autres !



Laure Geneste

Retrouvez ce témoignage dans son intégralité, ainsi que ceux de s1 du 91, 92 et 95 sur notre site [versailles.sn.es.edu](http://www.versailles.sn.es.edu).